

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 26 juin 2020

CD20200626_2
id. 5241

Le 26 juin 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL)

Sont absent(s) :

M. ASTRUC, Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2019 du centre départemental de l'enfance et de la famille, tel qu'il a été approuvé par la commission de surveillance de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 467 770,47 € (restes à réaliser compris) qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	1 228 166,93 €
Excédent 2018.....	1 385 568,93 €
Dépenses	234 395,35 €
Sous-Total.....	2 379 340,51 €
Restes à réaliser en dépenses.....	2 042 055,84 €
Excédent d'investissement	337 284,67 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	1 892 880,11 €
Excédent 2018	83 651,11 €
Dépenses	1 846 045,42 €
Excédent de fonctionnement	130 485,80 €

L'excédent d'investissement de 2 379 340,51 € sera repris lors de la prochaine décision modificative de 2020 ainsi que les restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement de 130 485,80 € sera repris comme suit dans le projet de décision modificative 2020 :

- 50 000 € pour le financement de l'investissement au compte 10682 ;
- 40 000 € pour le financement des mesures d'exploitation de N+2, soit en 2021 au compte 110 ;
- 40 485,80 € pour le financement des mesures d'exploitation de N+1, soit en 2020 au compte 111.

Section de fonctionnement

La dotation départementale s'élève en 2019 à 1 827 900,00 €, en augmentation de 108 834,99 € par rapport à 2018. Cette dotation représente 98 % des recettes réelles de fonctionnement.

Son augmentation s'explique par :

- les dépenses de personnel (+ 2,5%) du fait de la création d'un poste pourvu à compter de septembre et de l'évolution statutaire des éducateurs passés de la catégorie B à la catégorie A ;
- la constitution d'une provision de 8 900€ pour les jours sur le compte épargne temps ;
- des intérêts bancaires relatifs à l'emprunt d'un million d'euros contracté pour financer les travaux du nouveau siège social sis rue Jeanne d'Arc (15 584,44€).

Si les dépenses de personnel augmentent de 2,5 %, les dépenses à caractère général (groupe 1) et les dépenses de structures (groupe 3) progressent également tout en restant contenues et proportionnelles à l'activité.

Section d'investissement

Il est rappelé que les travaux d'aménagement du siège social sis rue Jeanne d'Arc sont estimés à 2 300 000 € TTC, études et maîtrise d'œuvre comprises, après attribution des marchés. Leur financement se fait par emprunt à hauteur de 2 millions.

Ont déjà été payés depuis 2017, 114 634,43 € :

- en 2017 : 6 022,23 € (études)
- en 2018 : 95 769,21 € pour les études et la maîtrise d'œuvre
- en 2019 : 12 842,59 € pour les études et la maîtrise d'œuvre

Sont inscrits en reste à réaliser fin 2019 : 2 017 748,90 €.

Les autres dépenses d'investissement de 2019 se sont élevées à 34 560,45 € pour :

- l'achat d'un véhicule : 12 423,60 €
- l'aménagement de la salle multi-activités : 9 814,83 €
- l'achat de matériels divers (informatique, mobilier) destinés à la SAMM, au SHPE et à la partie administrative : 10 942,02 €
- le contrôle du système incendie : 1 380 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19,

Vu l'avis de la commission de surveillance du centre départemental de l'enfance et de la famille,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2019 du Payeur départemental concernant le centre départemental de l'enfance et de la famille ;
- Approuve le compte administratif 2019 du budget annexe du centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent global de 467 770,47 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - L'excédent d'investissement de 2 379 340,51€ sera repris lors de la prochaine décision modificative de 2020 ainsi que les restes à réaliser.

- L'excédent de fonctionnement de 130 485,80 € sera repris comme suit dans le projet de décision modificative 2020 :
 - 50 000,00 € pour le financement de l'investissement au compte 10682,
 - 40 000,00 € pour le financement des mesures d'exploitation de N+2, soit en 2021 au compte 110,
 - 40 485,80 € pour le financement des mesures d'exploitation de N+1, soit en 2020 au compte 111.

Nombre de votants : 28

Pour : 26

Contre : /

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC